

Résolution sur les industries européennes de la défense

2002/2533(RSP) - 10/04/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution de la commission des affaires étrangères sur les industries de la défense. Considérant les déficiences subsistantes des capacités militaires européennes en matière de renseignement, de logistique, de communication et de transport aérien, malgré un budget défense cumulé des États membres qui équivaut à 60% du budget américain pour un rendement qui n'équivaut qu'à 10%, les députés européens affirment qu'une industrie européenne de l'armement forte, efficace et viable, ainsi qu'une politique de commandes efficace, sont vitales pour le développement de la PESD. Le Parlement européen soutient les efforts de restructuration et de rationalisation en cours, demande la standardisation de la défense, la création d'un Bureau européen des armements, ainsi que le soutien des instances publiques à ces évolutions. Il invite la Commission à élaborer un plan d'action actualisé qui examine dans quelle mesure la politique commerciale commune de l'UE et le marché unique s'appliquent aux industries de défense, qui étudie la création d'un Comité consultatif de la recherche aéronautique en Europe pour viser à davantage de coordination et de concentration, ainsi que la mise sur pied d'entreprises transnationales, tout comme l'intégration des industries des pays candidats. Enfin, l'application efficace du code de conduite en matière d'exportation d'armes devrait être part intégrante de la politique européenne des armements, juridiquement contraignant, et relever des compétences de la Communauté. Le texte adopté invite les États membres à accorder une priorité absolue à la réalisation des objectifs de la PESD, tout en maintenant le dialogue avec les États-Unis en vue de consolidation et de fusions transatlantiques.